

Membres	23
En exercice :	
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

DE00012.03-2023
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230320-DE00012_03_2023-DE



Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Sophie DE ARAUJO,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à S. JUPPET), Marilyn SERRANO (pouvoir à F ; DUPUY), Chloé VIAL (pouvoir à M. SANDRIN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose à l'Assemblée le compte de gestion 2022 de la commune établi par Mr le Trésorier et propose de constater que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 de la commune établi par M le Trésorier et avoir constaté que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2022 ;

- APPROUVE et ADOPTE à l'unanimité, le compte de gestion 2022 de la commune d'ARANDON-PASSINS établi par Monsieur le Trésorier ;

- DIT que les extraits II-1 et II-2 du compte de gestion 2022 seront joints à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier. Ainsi fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
SANDRIN Maria

